

DÉCORATION DES MEILLEURS PARTENAIRES À LA BONNE GOUVERNANCE

Le Réseau Bénin Espoir Ong distingue 20 lauréats

Le centre de promotion de l'artisanat a abrité le jeudi 12 juin dernier la 16ème édition de la Cérémonie de décoration des meilleurs partenaires à la bonne gouvernance organisée par le Réseau Bénin Espoir Ong. Trois catégories de personnalités ont été ciblées cette année. Il s'agit des hommes de l'armée béninoise, des cadres des impôts et domaines puis des directeurs généraux.



Raoul MORGAN, Receveur national des impôts à la retraite



Innocent ASSOGBA, DG BUBEDRA

20 personnalités du Bénin ont vu leurs efforts reconnus. C'est à travers la distinction honorifique de Réseau Bénin Espoir Ong du promoteur Henri Agassounon. Aux dires d'Henri Agassounon, les récipiendaires sont sélectionnés sur la base des critères bien précis. "Ils doivent être prêts à verser de leur sang pour le développement du Bénin à travers la bonne gouvernance, la gestion axée sur les résultats (GAR) et la pratique du système de management de la qualité SMQ".

Quatre hommes de l'armée ont été distingués. Il s'agit du Colonel Djibril Bouko Nagnimi, DG de la gendarmerie nationale, colonel Cocouvi Amoussou, directeur du cabinet militaire du Président de la République, colonel Charles Gbaguidi, Chef d'état major des forces aériennes et du capitaine

de vaisseau Joseph Gonsallo, chef d'Etat major des forces navales.

A la direction des impôts et domaines, 12 personnalités ont été distinguées. Il s'agit de Mariana Soumanou Baba-Moussa, DG des impôts et domaines, Téléphore Adjoglo, inspecteur général des services, Bouraïma Ramanou, receveur national des impôts, Victorin Togninou, directeur de la législation et du contentieux, Tawaliou Guiwa, directeur des grandes entreprises, Saturnin Tossavi, directeur adjoint des impôts / Atlantique-Littoral, Antoine Houinsavi, chef service du contrôle fiscal, Marcel Dassi, directeur du centre de formation professionnelle des impôts, Raoul Morgan, receveur national des impôts à la retraite, Mathias Seho receveur principal des impôts,

Jean Marie Mahouto, chef centre des impôts et des PME / Littoral et Moussa Akinotcho, directeur des centres des impôts des moyennes entreprises. Quatre meilleurs directeurs

généraux ont été également distingués. Il s'agit de Fructueux Dagba, DG des Hydro carbures, Innocent Assogba, DG Bubedra, Célestin Hossou, Dg du budget et Basile Gbaguidi, directeur des

services techniques de la marie de Cotonou à la retraite. Ces 20 personnalités ont été distinguées pour leurs loyaux services rendus à la Nation béninoise.

Henri MORGAN (Stag)

SÉMINAIRE NATIONAL SUR L'INFRASTRUCTURE QUALITÉ

Renforcer les capacités des agents du domaine de la métrologie et de la qualité

L'institut de formation sociale économique et civique (INFOSEC) de Cotonou a servi de cadre au lancement d'un séminaire de formation qui va durer deux jours. Cette formation a pour but de renforcer les capacités des ressources humaines intervenant dans les domaines de métrologie et du management de la qualité au Bénin. Les participants proviennent de plusieurs structures notamment l'Agence Béninoise de la Métrologie et de la Qualité (ABMCQ).

Renforcer les capacités du centre régional de formation et promouvoir l'information et les connaissances en terme de métrologie, infrastructure qualité et accord. Voilà l'objectif principal que vise

ce séminaire de formation qui a lieu les 12 et 13 juin 2014. Le Bénin doit d'ici peu, relever des défis à savoir, revaloriser ses pratiques dans le domaine de l'infrastructure qualité, contribuer au changement des

politiques de l'infrastructure qualité dans la sous région, intégrer les politiques régionales et enfin entrer dans le jeu international. La formation se déroule sous la supervision de deux experts consultants. Il s'agit de Patrick Reposeur et Honoré Justin Mondomobé. La métrologie comme élément principal de l'infrastructure qualité, impact de la métrologie sur l'économie nationale, technique de facilitation etc, sont les thèmes qui vont meubler ce séminaire. A terme, ce séminaire permettra aux participants d'avoir des connaissances, des compétences et des outils nécessaires pour analyser les faits directs et indirects reliés à la métrologie. Il servira également à former les cadres à procurer aux investisseurs potentiels, les informations de haute qualité professionnelle qui peuvent influencer leurs décisions d'investissement et leur négociations commerciales. Les participants proviennent essentiellement de l'ABMCQ, des organismes privés comme la Chambre de commerce et d'industrie du Bénin, qui œuvre pour la promotion des négociations commerciales avec l'étranger en renforçant les capacités des sociétés membres et organisations. A l'ouverture du séminaire, le directeur général de l'ABMCQ, Osséni Loukoumanou, a remercié tous ceux qui ont contribué à la tenue de ladite formation. Il a invité les participants à bien suivre les thèmes qui seront développés, pour qu'ils soient très aguerris après les deux jours de formation. Les travaux prennent fin ce jour.

Isidore GNONLONFOUN

Louis TOSSAVI

APRÈS LA QUESTION RELATIVE AU BRADAGE DES TERRES

Le ministre Isidore Gnonlonfoun répond aux députés

REPUBLIQUE DU BENIN MINISTERE DE LA DECENTRALISATION, DE LA GOUVERNANCE LOCALE, DE L'ADMINISTRATION ET DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE COMMISSION NATIONALE DES AFFAIRES DOMANIALES
N° MDGLAAT /CNAD/SA

LE MINISTRE DE LA DECENTRALISATION, DE LA GOUVERNANCE LOCALE, DE L'ADMINISTRATION ET DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE
/-) MONSIEUR LE PRESIDENT DE L'ASSEMBLEE NATIONALE PORTO-NOVO

Objet: Eléments de réponses aux questions posées par certains Députés à l'Assemblée Nationale

Références:- LN° 420/PR/SGG/SGAG1/C du 10 juin 2014
- LN°1142/AN/SGAA/DSL/DSQ du 11 juin 2014

J'ai l'honneur de rendre compte à votre Autorité de ce qui suit:

Par correspondance citée en 1ère référence, le Secrétaire Général du Gouvernement, se référant à la lettre visée en 2ème référence vous a saisi de la séance plénière qui aura lieu ce jour jeudi 12 juin 2014 à l'Assemblée Nationale à Porto-Novvo pour examiner entre autres la question suivante:

Le bradage des terrains d'habitation, de morcellement et de vente abusifs des réserves administratives et parcelles disponibles par les autorités communales, reste une préoccupation majeure qui se pose avec acuité dans la commune d'Abomey-Calavi en particulier et la quasi-totalité des communes du Bénin en général.

En effet suite aux plaintes, dénonciations et rumeurs persistantes relatives à ladite question et après un atelier de réflexion organisé par mon département ministériel sur les problèmes de lotissement, j'ai effectué, le lundi 19 novembre 2012, une descente inopinée dans la ZOPAH, commune d' Abomey-Calavi, en vue de constater l'existence effective et l'état des réserves administratives constituées à l'occasion des opérations de lotissement. Ainsi le constat que j'ai fait sur trois lots pris au hasard se présente comme suit:

- Lot numéro 17 a : Ce domaine initialement réservé au Ministère en charge des Sports pour abriter des infrastructures sportives et espaces verts) accueille plutôt un chantier de construction des bureaux de la Direction Départementale de l'Environnement) de l'Habitat et de l'urbanisme sur une portion; une seconde portion est attribuée en complément à la communauté des adeptes du culte Vodoun d'Abomey-Calavi et revendue à des particuliers puis une troisième portion aurait été vendue par la mairie. Le Maire justifie cette cession par la nécessité de renforcer le budget communal.

- Lot numéro 125-a: Tout ce domaine déjà entièrement clôturé) a été vendu par la mairie à une tierce personne qui a entrepris des travaux

de construction.

Par ailleurs le lot numéro 393, d'une superficie de 9504 mètres carrés) réservé au Ministère des Enseignements Maternel et Primaire, abrite déjà) en partiel une Ecole Primaire Publique. Mais plus loin une portion du même domaine porte une clôture dont le propriétaire n'a pas été identifié) de même que le vendeur.

Ce constat donne l'idée d'une mauvaise gestion des lotissements notamment des réserves administratives légalement constituées pour les besoins de développement.

Au regard des graves manquements constatés, j'ai pris de fermes résolutions en vue de mettre fin à cet état de choses. Les résolutions ainsi que les diligences faites pour leur mise en oeuvre se présentent comme suit : instructions fermes ont été données aux Préfets de Départements) chacun dans son ressort) aux fins de l'interdiction formelle du morcellement et de la vente des réserves administratives (Pièce N°1) ; instructions fermes ont été spécifiquement données au Maire de la Commune d'Abomey-Calavi) de poser des plaques d'identification sur toute les réserves et de faire arrêter tous travaux de construction privés en cours sur les parcelles concernées dans la commune d'Abomey-Calavi (Pièce N°2) ; le contrôle) l'identification et l'élaboration d'un répertoire des parcelles disponibles et des réserves administratives issues des opérations de lotissement dans certaines communes du Bénin) ont démarré. Le choix) de ces communes au nombre de Vingt Six (26), se justifie par le nombre élevé et la pertinence des plaintes parvenues à mon département ministériel en provenance desdites communes.

A cet effet, j'ai mis en place une commission nationale qui a été officiellement installée le mercredi 16 janvier 2013 au MDGLAAT. En appui à ladite commission, j'ai fait créer par les Préfets de Départements, des commissions départementales qui collaboreront étroitement avec la commission nationale.

Telle est Monsieur le Président, la substance de la présente correspondance que je soumets à l'attention de votre Haute Autorité.